LES AVANTAGES
DE LA FORMATION «AAC»

• LES RAISONS DE CHOISIR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

La conduite accompagnée est un mode d'apprentissage à privilégier car elle offre de nombreux avantages.

1) UNE ACCIDENTALITÉ RÉDUITE CHEZ LES CONDUCTEURS NOVICES
Au cours des premières années de conduite, les conducteurs qui sont passés par la conduite accompagnée ont **quatre fois moins d'accidents** que les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

2) UNE MEILLEURE RÉUSSITE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE
Les conducteurs ayant choisi cette filière ont un meilleur taux de réussite que la filière « B classique ». **69,5 % de réussite** contre 51,9 % par la filière traditionnelle.

3) L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE DÈS 17 ANS ET DEMI
L'apprentissage anticipé de la conduite permet de se présenter à l'épreuve du permis de conduire **dès 17 ans et demi** (contre 18 ans pour la formation B traditionnelle). En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans.

4) PLUS DE CONFIANCE AU MOMENT DE SE RETROUVER SEUL AU VOLANT
Avec la conduite accompagnée (sans compter les 20 heures de conduite en formation initiale), les jeunes conducteurs auront parcouru au moins 3000 kms sur toute la durée de leur formation (qui est au minimum d'un an). L'élève aura acquis, sous le contrôle de l'accompagnateur, une expérience de conduite dans les **conditions de circulation les plus variées possibles**.
L'élève aura déjà expérimenté toutes sortes de situations et sera **plus confiant** lorsqu'il se retrouvera

seul après avoir réussi l'examen du permis de conduire.

5) UNE PÉRIODE DE PERMIS PROBATOIRE (JEUNE CONDUCTEUR) RÉDUITE À 2 ANS POUR LES CANDIDATS « AAC » CONTRE 3 ANS POUR LA FILIÈRE TRADITIONNELLE

Le capital de 6 points sur le permis pour les jeunes conducteurs passe à **12 points en seulement 2 ans** contre 3 ans pour ceux ayant suivi la filière B traditionnelle du permis de conduire (si toutefois aucune infraction n'a été commise pendant cette période).

6) UNE ASSURANCE MOINS CHÈRE

Une assurance auto jeune conducteur coûte généralement plus cher que celle d'un conducteur chevronné. Les assureurs proposent de **meilleurs tarifs aux conducteur ayant choisis la conduite accompagnée** puisqu'ils ont plus d'expérience au volant et risquent donc moins d'accidents.
De plus, la surprime imposée aux jeunes conducteurs est réduite de 50 % la première année puis de 25 % la deuxième année. Elle disparaît lors de la troisième si le conducteur n'a eu aucun accident.